

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
JUDITH PLOURDE
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX
HYDRO-QUÉBEC
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2Z 1A4
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 20 mars 2003

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs d'électricité (Phase 1)
Dossier de la Régie : R-3492-2002
Notre dossier : S-25984/FJM/NL

Chère consoeur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur»), par la présente, transmet à la Régie ses réponses aux engagements numéros 39, 40 (révisé par la Régie), 41 et 42 pris par ses témoins pour le thème 2 à l'égard du procureur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante («FCEI») et de l'Union des municipalités du Québec («FCEI/UMQ»), à l'audience du 12 mars dernier.

La version papier de ces réponses sera déposée auprès de la Régie lors de l'audience publique du 21 mars 2003.

MARCHAND, LEMIEUX

2

Malgré les efforts déployés par les témoins du Distributeur, les réponses écrites à la demande de renseignements no. 3 de la Régie en date du 5 mars 2003 de même que la réponse à l'engagement HQ-43 ne pourront être complétées que demain, le 21 mars 2003.

Copie de la présente lettre et des réponses y jointes est envoyée, ce jour, par courriel seulement, aux intervenants dont les noms apparaissent à la liste en annexe.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

c.c. Intervenants - R-3492-2002 (liste en annexe)
(par courriel seulement)